

Horlogers-artisans-servantes : modalités de la présence jurassienne dans la Principauté de Neuchâtel à la fin du XVIIIe siècle

Autor(en): **Christ, Thierry**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **99 (1996)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Horlogers-artisans-servantes : modalités de la présence jurassienne dans la Principauté de Neuchâtel à la fin du XVIII^e siècle

par Thierry Christ

Le Jura passe tout à la fois pour terre d'immigration et terre d'émigration : à l'arrivée que l'on a dit massive de Confédérés germanophones dans les régions en voie d'industrialisation, sinon d'urbanisation, au XIX^e siècle¹ correspondrait une émigration lointaine² ou liée au service étranger³. Dans les deux cas, on est en présence de migrations soit à longue distance, soit liées à et causées par l'industrialisation du second XIX^e siècle. Par ailleurs, notre connaissance des mouvements migratoires jurassiens est essentiellement de nature statistique : les soldes migratoires, positifs ou négatifs, sont, pour le XIX^e siècle, en partie connus.

L'état de nos connaissances ainsi sommairement esquissé, bien des questions restent ouvertes : est-il sûr que les mouvements migratoires « naissent » avec l'industrialisation ? N'y a-t-il pas, comme « en-dessous » des migrations à longue distance, des mouvements migratoires à (très) courte distance⁴ et qui peuvent ne pas se limiter à des migrations saisonnières ? Et, surtout, quelles sont les modalités de la présence jurassienne hors du territoire de l'ancien Evêché de Bâle : d'où partent les sujets du Prince-Evêque qui quittent l'Evêché (provenance) ? Où vont-ils s'installer (région d'arrivée) ? Quelles sont leurs professions ? S'agit-il de migrations temporaires ou définitives ? Et, enfin, y a-t-il un rapport entre ces différents facteurs ?

Nous proposons ici de répondre à ces questions sur la base d'un exemple très limité dans le temps et dans l'espace : les Jurassiens présents dans la Principauté de Neuchâtel vers 1790-1793⁵.

SOURCES

Nous nous basons sur une source neuchâteloise de la fin du XVIII^e siècle : il s'agit de listes nominatives de non-Neuchâtelois dressées en 1790 et 1793⁶, sur ordre du Conseil d'Etat dans le cadre de la situation

créée par la Révolution française (crainte de troubles politiques intérieurs et raisons de politique extérieure).

La Principauté de Neuchâtel, constituée alors de vingt-deux subdivisions ou « juridictions », est bien couverte par notre source : nous disposons de listes pour 1790 et 1793 dans douze cas, pour 1790 ou 1793 dans six cas et pour 1790 et/ou 1793-1794 dans un cas. Seules manquent les listes pour Colombier, la ville de Neuchâtel et la juridiction du Landeron ; ces deux dernières lacunes sont néanmoins graves, la première en raison de l'importance politique et démographique de la ville de Neuchâtel, la seconde en raison du fait que Le Landeron est la seule juridiction catholique de la Principauté. Le rôle explicatif essentiel que joue le facteur confessionnel peut nous laisser supposer que cette dernière lacune nous prive d'une part non négligeable de la population jurassienne catholique présente dans la Principauté, de même que, vraisemblablement, de ressortissants de la ville toute proche de La Neuveville.

Nous disposons ainsi de 352 *mentions* de présences jurassiennes en terre neuchâteloise entre 1790 et 1793. Nous appelons *mention* une unité sociale ou économique citée par nos sources : il peut s'agir soit d'un individu isolé, un apprenti-horloger par exemple, soit d'une famille. La population totale à considérer est donc supérieure au nombre de mentions. Ainsi par exemple pour les deux cas suivants, la *population* totale est de douze personnes, pour deux mentions seulement :

Théodore Vuilleumier ; sa femme, 3 enfants adultes, 6 enfants pas adultes ; faiseur de cabinets et granger de Mrs. Bourquin ; de Tramelan ; arrivé en 1778. (Le Locle, septembre 1793)

Susanne Vuille ; servante chez la veuve Humbert-Droz ; de Tramelan ; arrivée en septembre 1791. (Le Locle, septembre 1793)

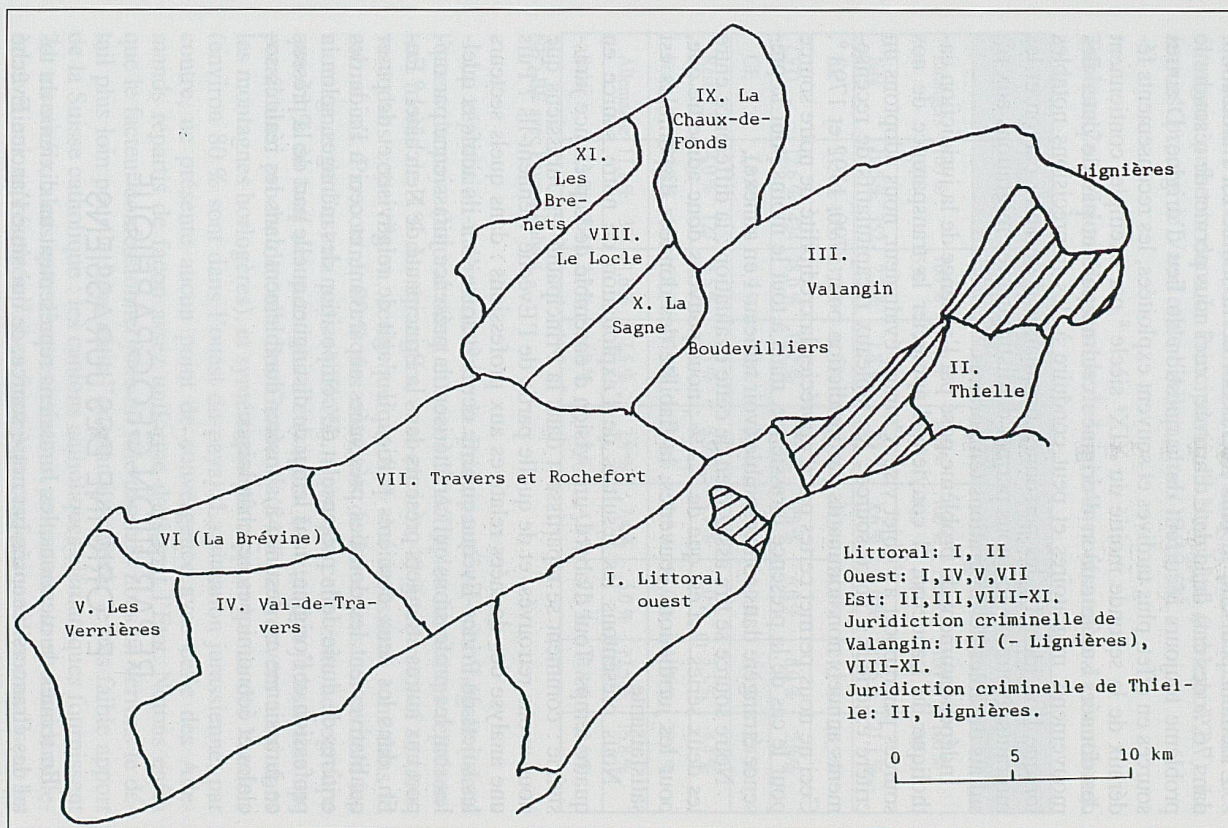
Dans le meilleur des cas, comme ci-dessus, nous disposons des informations suivantes : nom, prénom, composition du ménage, profession, origine, date d'arrivée. Pour chacune de ces données, nous avons créé, pour l'interprétation, les subdivisions suivantes :

- profession : horlogers, artisans, paysans et vigneron, manœuvres, ouvriers-artisans, ouvriers-horlogers, domestiques et servantes, divers (services), professions exercées par des femmes seulement (dentellières, couturières, fileuses, cuisinières, lessiveuses).

- provenance : Erguël (y. c. Seigneurie d'Orvin) ; La Neuveville (y. c. Plateau de Diesse) ; Prévôté ; Jura catholique ; Evêché de Bâle sans précision⁷.

- date d'arrivée : nés dans la Principauté ; arrivés depuis 25 ans et plus ; depuis 15-24 ans ; depuis 5-14 ans ; depuis 1-4 ans ; depuis moins d'un an.

- division de la Principauté de Neuchâtel : selon la carte N° 1.



Carte 1 : Division de la Principauté en onze zones.

L'élément peut-être le plus intéressant de la source est l'indication, dans 76 % des cas, de la date d'arrivée : ceci nous permet de résoudre le problème toujours récurrent de la question du lieu d'origine. D'autres sources en effet, plus tardives et souvent exploitées, les recensements fédéraux de la seconde moitié du XIX^e siècle⁸ par exemple, contiennent des données sur le canton d'origine : ceci ne permet pas de dater des mouvements migratoires et peut conduire à des imprécisions notables lorsque l'on identifie les personnes originaires d'un autre canton et les migrants. Notre source nous permet de distinguer les migrations aux résultats durables des migrations temporaires.

Indépendamment du problème posé par l'absence de la juridiction catholique du Landeron, il convient d'apprécier la transparence de nos sources par rapport à l'objet visé. Comme évaluateur, nous adoptons un critère extérieur à notre source : les tableaux récapitulatifs de recensements annuels non nominatifs par juridiction pour 1790, 1792 et 1793⁹. Ceci ne nous permet certes pas d'apprécier la crédibilité de notre source pour le cas de la présence jurassienne, mais à tout le moins pour la présence étrangère dans son ensemble (voir tableau 1 en annexe).

Notre source se tire assez bien de cette évaluation : la différence entre les deux séries¹⁰ n'est que de 7,2 % ; nous pouvons donc admettre que, pour les juridictions couvertes, la fiabilité des données disponibles est satisfaisante.

Nous présentons les résultats de l'exploitation de notre source en quatre temps. Tout d'abord, une vision d'ensemble de la présence jurassienne : comment se répartissent dans la Principauté les Jurassiens que nous avons retrouvés, et de quelle partie de l'Evêché viennent-ils ? Puis une analyse des données relatives aux professions : dans quels secteurs les sujets du Prince-Evêque en terre neuchâteloise sont-ils actifs et quelles sont les professions qui caractérisent la présence jurassienne par rapport aux autres étrangers présents dans la Principauté de Neuchâtel ? Enfin, dans les deux dernières parties, il s'agit de relativiser et de peser qualitativement les données présentées auparavant, et ceci à l'aide des critères de durée de la présence et de composition des ménages, selon la profession et l'origine, dans le but de distinguer quelle part de la présence jurassienne est destinée à s'insérer durablement dans les réalités sociales et économiques neuchâteloises.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET ORIGINE DES JURASSIENS

En termes de mentions, les Jurassiens représentent un dixième du total des étrangers recensés par notre source, ce qui situe l'ancien Evêché

loin derrière Berne et la France, d'où viennent plus de la moitié des étrangers présents dans la Principauté de Neuchâtel (tableaux 2¹¹). Le Jura est proche de Vaud et de l'Allemagne (10-13 %).

Tableau 2a : Vision d'ensemble de la présence étrangère 1 (mentions).

	Total	littoral ouest	zones IV- VII	Val- de-Ruz	Thielle	Sagne + Brenets	Locle	Chaux- de-Fonds
Etrangers	100 % 3344	100 % 550	100 % 776	100 % 387	100 % 163	100 % 100	100 % 665	100 % 703
Jura	10,5 % 352	2,7 %	1,8 %	7,5 %	8,6 %	15,0 %	17,6 %	21,1 %
BE	31,9 % 1066	23,3 %	44,3 %	52,2 %	44,8 %	34,0 %	21,2 %	20,5 %
VD	12,6 % 424	38,0 %	16,2 %	1,8 %	9,8 %	6,0 %	6,0 %	2,8 %
GE	3,8 % 129	0,9 %	1,7 %	0,5 %	0,6 %	4,0 %	6,8 %	8,4 %
Reste CH	4,0 % 127	5,5 %	3,5 %	3,9 %	3,7 %	4,0 %	3,3 %	4,4 %
France	22,8 % 763	15,3 %	20,2 %	25,1 %	20,2 %	22,0 %	31,9 %	22,5 %
Allemagne	11,1 % 371	11,6 %	7,5 %	7,8 %	7,4 %	6,0 %	12,5 %	16,8 %
Solde	3,1 % 104	2,7 %	4,8 %	1,3 %	4,9 %	9,0 %	0,8 %	3,6 %

NB : BE avec Pays-d'Enhaut.

La répartition à l'intérieur de la Principauté est très inégale : dans l'ouest du pays (littoral ouest et zones IV-VII), les Jurassiens représentent moins de 3 % des étrangers, et si environ 40 % de ceux-ci se trouvent dans cette région, seuls quelque 8 % des Jurassiens sont dans le même cas. Par contre, 80 % des mentions de Jurassiens concernent les montagnes de l'est du pays (VIII-XI), alors que cette zone ne regroupe que 43 % du total des mentions d'étrangers. La situation jurassienne apparaît ainsi proche de celle des Genevois (84 % se trouvent aussi dans les montagnes horlogères), et symétrique par rapport à celle des Vaudois (environ 80 % sont dans l'ouest du pays). La situation jurassienne, par contre, ne présente aucun point de convergence avec celle des Allemands répartis de façon assez uniforme dans tout l'Etat. Notons enfin que le facteur confessionnel joue un rôle capital ; nous en verrons le détail plus loin pour le Jura, mais l'on peut ici relever le très faible apport de la Suisse catholique : les cantons catholiques alémaniques fournissent 24 mentions, alors que d'autres cantons protestants sont considérablement mieux représentés¹². Les frontières confessionnelles canalisent les

mouvements migratoires de façon évidente, alors que les barrières linguistiques ne semblent pas jouer grand rôle ¹³.

Nous avons ainsi trois cas de figure parmi lesquels il convient de déterminer la spécificité jurassienne : des migrations de proximité ; des mouvements migratoires orientés vers des points d'arrivée très précis ; une présence uniforme dans tout l'Etat.

La présence jurassienne semble devoir tenir au premier cas de figure : on a l'impression de migrations s'opérant comme par diffusion, au travers d'une frontière bien perméable, de façon comparable à ce qui se passe pour les Vaudois. Mais Jurassiens et Genevois se répartissent environ de la même façon dans la Principauté, et l'on peut supposer que cette coïncidence tient à un facteur commun qui ne peut être la proximité géographique.

Tableau 2b : Vision d'ensemble de la présence étrangère 2 (mentions).

	Total	littoral ouest	zones IV- VII	Val- de-Ruz	Thielle	Sagne + Brenets	Locle	Chaux- de-Fonds
Etrangers	100 % 3344	16,4 % 550	23,2 % 776	11,6 % 387	4,9 % 163	3,0 % 100	19,9 % 665	21,0 % 703
Jura	100 % 352	4,3 % 15	4,0 % 14	8,2 % 29	4,0 % 14	4,3 % 15	33,2 % 117	42,0 % 148
BE	100 % 1066	12,0 %	32,3 %	18,9 %	6,8 %	3,2 %	13,2 %	13,5 %
VD	100 % 424	49,3 %	29,7 %	1,7 %	3,8 %	1,4 %	9,4 %	4,7 %
GE	100 % 129	3,9 %	10,1 %	1,6 %	0,8 %	3,1 %	34,9 %	45,7 %
Reste CH	100 % 127	22,2 %	20,0 %	11,1 %	4,4 %	3,0 %	16,3 %	23,0 %
France	100 % 763	11,0 %	20,6 %	12,7 %	4,3 %	2,9 %	27,8 %	20,7 %
Allemagne	100 % 371	17,3 %	15,6 %	8,1 %	3,2 %	1,6 %	22,4 %	32,1 %
Solde	100 % 104	14,4 %	35,6 %	4,8 %	7,7 %	8,7 %	4,8 %	24,0 %

NB : BE avec Pays-d'Enhaut.

Si l'on examine le phénomène en mettant en œuvre la division de l'Evêché en quatre zones, on retrouve les phénomènes énumérés plus haut (tableau 3) : prégnance du facteur confessionnel (Jura catholique : 11 %), importance du phénomène de migration de proximité (l'Erguël représente 56 % des mentions), localisation très forte dans les Montagnes de l'est du pays, pour les gens du vallon de Saint-Imier (82 %), mais aussi pour les Prévôtois (93 %) ; seuls les Neuvevillois semblent se répartir de façon plus aléatoire dans la Principauté, de même que, moins nettement, les quelques catholiques mentionnés.

Tableau 3 : Jurassiens en pays neuchâtelois (mentions).

	Total	Littoral ouest	zones IV-VII	Val-de-Ruz	Thielle	Sagne + Brenets	Locle	Chaux-de-Fonds
ERG	198	6	7	12	10	8	66	89
MG	87		3	3		4	44	33
NEUV	26	7	1	5	2	1	2	8
JUC	37	2	1	9		2	5	18
?	4		2		2			
Total	352	15	14	29	14	15	117	148

ERG : Erguël ; MG : Prévôté de Moutier-Grandval ; NEUV : La Neuveville et Plateau de Diesse ; JUC : partie catholique de l'Evêché ; ? : sans précision.

LES PROFESSIONS : L'HORLOGERIE COMME ORIENTATION PRÉFÉRENTIELLE ET TRAIT CARACTÉRISTIQUE DES JURASSIENS

Nos sources nous fournissent une indication de profession pour 327 de nos 352 mentions ; il nous est ainsi possible de déterminer d'une part les secteurs professionnels où les Jurassiens sont actifs et d'autre part, par comparaison avec les autres étrangers, ceux vers lesquels ils s'orientent de préférence. Le tableau 4 présente le phénomène ¹⁴.

Le portrait professionnel de la présence jurassienne qui en ressort met nettement en évidence l'importance de trois domaines : l'horlogerie (38 %), l'artisanat (24 %) et la domesticité (21 %) qui regroupent à eux seuls plus des quatre cinquièmes des actifs.

La répartition géographique des Jurassiens dans la Principauté se laisse ainsi mieux lire : le facteur de la proximité géographique (concentration dans les Montagnes) se combine avec une forte orientation des actifs jurassiens vers l'horlogerie. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont non seulement protestants et proches de l'Erguël et de la Prévôté, mais il s'agit aussi des deux centres horlogers de la Principauté de Neuchâtel. Il n'est donc pas surprenant qu'ils regroupent non seulement les 75 % des Jurassiens que nous saisissons, mais aussi les 92 % des horlogers jurassiens établis dans la Principauté.

Par ailleurs, les Jurassiens occupent une place prépondérante au sein des étrangers actifs dans l'horlogerie : ils fournissent l'un des plus gros

Tableau 4 : Professions selon l'origine (mentions).

	ERG	MG	NEUV	JUC	?	Total
Horlogers	57	28	3	8	1	97
Ouvriers-horlogers	6	8	1	4		19
Artisans du bois	13	3	2	2		20
Ouvriers artisans du bois	5	3	3	1		12
Artisans du vêtement	11	2	1	1		15
Ouvriers artisans du vêtement		1		1		2
Artisans autres	14	2	6	1		23
Ouvriers artisans autres		2	1			3
Servantes	21	22	1	1		45
Domestiques	8	6		6		20
Manœuvres	6	5		8	2	21
Paysans	12		1	1		14
Vignerons	6		1			7
Marchands	7					7
Régents		2	1			3
Sans profession	2					2
Femmes	11	3	2		1	17
Total	179	87	23	34	4	327

contingents d'horlogers étrangers (116, soit 21 % des horlogers étrangers) avec Genève (114, 21 % aussi) ; ainsi, la part qu'ils occupent dans les actifs horlogers étrangers n'est pas proportionnelle à leur importance au sein du total des actifs étrangers (10,5 %) ¹⁵. De plus, alors que les horlogers représentent 19,2 % du total des actifs étrangers (2879), ce chiffre est bien supérieur pour les Jurassiens (38 %). Il est donc légitime de parler d'orientation préférentielle des sujets du Prince-Evêque vers l'horlogerie.

C'est cet aspect de la présence jurassienne qui contribue à la rapprocher du cas des Genevois : ces derniers se trouvent très majoritairement au Locle et à La Chaux-de-Fonds (104 sur 129) et sont très massivement actifs dans l'horlogerie (114 sur 118 professions indiquées). Le facteur de la proximité géographique contribue néanmoins à différencier Genevois et Jurassiens dans la mesure où, d'une part, on retrouve quelques horlogers genevois dans cet autre centre horloger qu'est le Val-de-Tra-

vers, où il n'y a aucun horloger jurassien, et où, d'autre part, la présence jurassienne tient aussi à des secteurs professionnels pour lesquels les contraintes du milieu d'arrivée ne sont pas décisives et dans lesquels les Genevois sont totalement absents : la domesticité et l'artisanat, pour lesquels les réalités économiques neuchâteloises n'imposent pas un point d'arrivée contraignant et pour lesquels, donc, jouent aussi des facteurs de proximité géographique.

Le tableau 5 permet de visualiser ce dernier point : il en ressort que les artisans jurassiens se concentrent moins que les horlogers à proximité immédiate de la frontière entre l'Evêché et la Principauté ; il en va de même pour les paysans et manœuvres et, évidemment, pour les vignerons. Le cas des domestiques et servantes laisse, lui, transparaître une prégnance plus forte du facteur de proximité géographique que pour les artisans.

Tableau 5 : Jurassiens au Locle et à La Chaux-de-Fonds selon les professions (entre parenthèses : total des Jurassiens actifs dans le secteur).

Paysans, manœuvres, vignerons (42)	Domestiques et servantes (65)	Artisans (75)	Horlogers (116)	Total (298)
24 57,1 %	57 87,7 %	39 52 %	107 92,2 %	227 76,2 %

L'artisanat est le second secteur d'activité des Jurassiens en pays neuchâtelois avec environ un quart des actifs. Il ne s'agit pas ici, comme c'était le cas pour l'horlogerie, d'une spécificité jurassienne : en effet, sur les 2879 mentions d'étrangers pour lesquelles nous avons une indication de profession, les artisans représentent le 29,1 %, et ce chiffre est considérablement plus élevé pour certaines nationalités, par exemple les Allemands (83 %), les Alsaciens (52 %) ou les Suisses alémaniques (41,1 %). La seule originalité jurassienne en ce domaine est l'importance relative de l'artisanat du bois (charpentiers, menuisiers, charrons) qui regroupe environ 10 % des actifs jurassiens, alors que ce chiffre est, pour l'ensemble des étrangers, de 3,4 %. L'Evêché fournit environ un tiers des artisans du bois étrangers (32 sur 99), ce qui le place en tête devant l'Allemagne (22), alors que, pour les autres branches de l'artisanat, les Allemands sont dans tous les cas en position de force ¹⁶. Le facteur de proximité géographique joue pour les artisans jurassiens de façon moins nette que pour les autres catégories professionnelles : les réalités

du milieu d'arrivée et le fait que la demande en artisans étrangers soit forte partout dans la Principauté ¹⁷ exercent une influence nette.

Le troisième secteur à examiner est la domesticité. Comme pour l'horlogerie, on peut parler d'orientation préférentielle des Jurassiens vers ce secteur. Alors que les domestiques et servantes représentent 13 % du total des actifs étrangers, ce chiffre monte à 21 % pour les Jurassiens et même, pour les Prévôtois, à un tiers des actifs ; par ailleurs, 17 % des domestiques et servantes étrangers recensés dans la Principauté viennent de l'Evêché, alors que seulement 10,5 % du total des actifs étrangers sont Jurassiens.

De plus, le facteur de proximité géographique joue fortement : près de 90 % des domestiques et servantes jurassiens se trouvent au Locle et à La Chaux-de-Fonds. Il s'agit ici d'un trait caractéristique de cette catégorie socio-professionnelle que l'on retrouve pour d'autres nationalités que les Jurassiens. Ainsi, par exemple, en va-t-il du Montbéliard dont 75 % (38 sur 51) des domestiques et servantes se trouvent aussi au Locle et à La Chaux-de-Fonds ¹⁸ ou des domestiques et servantes vaudois dont 70 % (39 sur 55) servent dans l'ouest de la Principauté.

MIGRATIONS DURABLES ET MIGRATIONS TEMPORAIRES : DIFFÉRENCIATION SELON L'ORIGINE ET LA PROFESSION

267 de nos 352 mentions donnent une indication sur la date d'arrivée de la famille ou de l'actif étranger dans le pays. Ces données nous permettent une première mesure du caractère durable ou temporaire de la présence jurassienne, selon les professions et l'origine. Le tableau 6 résume la situation selon le critère de l'origine :

Tableau 6 : Années de présence selon l'origine (mentions).

	Natifs	≥ 25	15-24	5-14	1-4	< 1	Total
ERG	24	26	17	29	36	12	144
MG	9	3	9	14	22	8	65
NEUV	5	4	1	6	4	2	22
JUC	1			1	9	23	34
?		1	1				2
Total	39	34	28	50	71	45	267

Ainsi donc, les Jurassiens nés dans le pays représentent 15 % du total des mentions et le groupe de ceux qui sont dans le pays depuis plus de 5 ans, 42 % ; quant à ceux qui ne sont que depuis peu dans le pays, soit moins de cinq ans, ils représentent 43 % du total. La présence jurassienne est ainsi constituée presque pour moitié de migrants arrivés depuis moins de 5 ans et dont rien ne permet de penser qu'ils resteront. Il convient néanmoins de nuancer, en prenant en considération les différences entre Jura protestant et Jura catholique, ainsi que les différences selon les professions. Ceci nous permettra de mesurer la part de l'immigration jurassienne dont on peut admettre qu'elle est insérée de façon durable dans les réalités économiques et sociales de la Principauté de Neuchâtel.

Ainsi, les ressortissants du Jura catholique sont très majoritairement des arrivées récentes : presque tous sont là depuis moins de cinq ans et, pour les deux tiers, depuis moins d'un an. Ils représentent, par ailleurs, un peu plus de la moitié (23 sur 45) des Jurassiens dont le séjour est très vraisemblablement destiné à ne pas déboucher sur une migration définitive. Les barrières confessionnelles conditionnent ainsi les mouvements migratoires non seulement quantitativement, dans la mesure où les catholiques sont très minoritaires parmi les étrangers en terre protestante, mais aussi qualitativement, dans le sens où le petit nombre de catholiques actifs en pays neuchâtelois ne le sont que de manière temporaire.

Mais même parmi les protestants, la part de ceux qui ne sont pas là depuis plus de quatre ans est élevée (36 %) : le facteur confessionnel n'est pas seul à devoir être pris en considération dans l'analyse. C'est le facteur professionnel qui nous permet de peser plus finement les données dont nous disposons sur les dates d'arrivée. Ainsi, le tableau 7 rend compte de l'importance des arrivées récentes : les ouvriers-horlogers, ouvriers-artisans et les domestiques-servantes représentent 60 des 116 mentions d'arrivées de moins de cinq ans, soit plus de la moitié ; inversement, les paysans, les artisans et, dans une moindre mesure, les horlogers, sont présents depuis longtemps dans l'Etat ou y sont nés (73 % au-dessus de 5 ans et natifs).

Le fond le plus ancien de la présence jurassienne semble bien être constitué par le secteur primaire et l'artisanat : dans les deux cas, en effet, les arrivées anciennes (≥ 25 et 15-24) sont presque égales ou supérieures aux arrivées plus récentes (1-4 et 5-14), alors que pour l'horlogerie, le phénomène est inverse (17 et 33). Paradoxalement, pourtant, c'est parmi les horlogers que le pourcentage de natifs est le plus élevé (env. un quart) ; en considérant le petit nombre de ceux qui sont arrivés depuis plus de 15 ans, ne pourrait-on pas supposer que les horlogers natifs que nous saisissons représentent la deuxième génération d'une présence jurassienne qui, initialement, était dirigée vers l'agriculture et l'artisanat ?

En même temps, depuis environ la fin des années 1770, le Jura protestant fournirait directement des horlogers au Locle et à La Chaux-de-Fonds.

Tableau 7 : Années de présence selon la profession (mentions).

	Natifs	≥ 25	15-24	5-14	1-4	< 1	Total
Horlogers	18	7	10	16	17	10	78
Ouvriers horlogers	2			5	9	1	17
Artisans	8	13	4	9	9	7	50
Ouvriers artisans	1		2	2	7	3	15
Domestiques / servantes		1	4	8	21	13	47
Manœuvres		1	2	2	2	8	15
Paysans-vignerons	2	8	3	2	2		17
Femmes	8	1	1	3	1	1	15
Solde		3	2	3	3	2	13
Total	39	34	28	50	71	45	267

Solde : régents, marchands ; sans prof. ; prof. non indiquée.

Les chiffres dont nous disposons pour les Jurassiens sont certes faibles pour affirmer avec certitude à la fois que les artisans et les paysans sont les premiers à être venus en pays neuchâtelois et que les horlogers jurassiens représentent soit la deuxième génération de ce premier mouvement, soit des arrivées récentes orientées directement vers l'horlogerie. Néanmoins, si l'on prend en considération l'ensemble de la présence étrangère (tableau 8), l'hypothèse prend corps, à tout le moins pour l'antériorité des migrations orientées vers l'agriculture par rapport à l'horlogerie et pour l'importance des natifs au sein des horlogers, phénomène encore accentué par le fait que les ouvriers-horlogers, s'ils sont en grande majorité dans le pays depuis moins de cinq ans, sont néanmoins dans 15 % des cas des natifs.

COMPOSITION DES MÉNAGES SELON L'ORIGINE ET LA PROFESSION

Pour peser mieux la portée de la présence jurassienne en terre neuchâteloise, il convient aussi de prendre en considération non pas comme

Tableau 8 : Durée de la présence, classement selon les professions
(sur un total des mentions de 1574 ; entre parenthèses : totaux ;
indienneurs et vigneron non compris).

Natifs (227)	≥ 25 et 15-24 ans (389)	5-14 ans (351)	1-4 ans (362)	< 1 an (245)
horlogers 29 %	paysans 41 %	paysans 26 %	ouvr. horl. 40 %	ouvr. art. 55 %
paysans 24 %	manœuvres 37 %	artisans 25 %	dom./serv. 38 %	dom./serv. 25 %
ouvr. horl. 15 %	artisans 28 %	horlogers 24 %	ouvr. art. 32 %	ouvr. horl. 24 %
artisans 11 %	horlogers 27 %	manœuvres 23 %	manœuvres 23 %	artisans 12 %
manœuvres 7 %	dom./serv. 10 %	dom./serv. 20 %	artisans 23 %	manœuvres 9 %
dom./serv. 7 %	ouvr. horl. 6 %	ouvr. horl. 15 %	horlogers 15 %	horlogers 5 %
ouvr. art. 2 %	ouvr. art. 3 %	ouvr. art. 9 %	paysans 8 %	paysans 2 %

nous l'avons fait jusqu'ici seulement les *mentions*, mais également la *population* jurassienne totale saisie par notre source : au lieu de compter une unité pour un ouvrier-artisan célibataire et pour une famille d'horloger comptant 4 enfants, il faut, dans ce cas, compter 1 et 6 unités. On obtient alors le tableau suivant :

Tableau 9 : Mentions et population selon l'origine.

	ERG	MG	NEUV	JUC	?	Total
Mentions	198	87	26	37	4	352
Population	546	168	63	50	11	838
Personnes / mention	2,75	1,93	2,42	1,35	2,75	2,38

Ce tableau accentue encore le poids du Jura protestant au sein des Jurassiens en terre neuchâteloise : de 88 % des mentions, il monte à 93 % en termes de population, l'Erguël passe, en particulier, de 56 % à 65 % ; par ailleurs, le nombre de personnes par ménage est nettement supérieur pour le Jura protestant. Une fois encore, l'analyse de détail contribue à renforcer la prégnance du facteur confessionnel : non seulement, le nombre de mentions catholiques est faible et il s'agit de migrations temporaires, mais encore elles sont souvent le fait de personnes seules.

Une analyse semblable (tableau 10) du nombre de personnes par ménage selon le critère de la profession permet de confirmer les résultats de l'analyse basée sur la durée de la présence et de mettre en évidence deux

types de présence bien différents : une présence temporaire de célibataires assujettis à un maître et une présence plus durable de familles bien installées.

Certains secteurs voient ainsi leur importance accrue par rapport à l'analyse menée en termes de mentions : l'horlogerie (+5 %), l'artisanat aussi (+2 %), et surtout le secteur primaire (+8 %) ; inversement, l'importance de la domesticité en sort amoindrie de plus de la moitié (-12 %).

Dans la mesure où le nombre de personnes par ménage peut représenter un indicateur de stabilité et de permanence, d'insertion durable dans les réalités socio-économiques du milieu d'arrivée, trois domaines semblent ainsi constituer le fond le plus durable de l'immigration jurassienne : le secteur primaire, en tout premier lieu, ainsi que l'artisanat et l'horlogerie (2,94 à 5,09 personnes par mention). Avec les ouvriers-horlogers et artisans, ainsi que les domestiques et servantes, par contre, on est en présence d'une population essentiellement constituée de célibataires (1-1,29 personne par mention) jeunes, dont nous avons vu plus haut qu'elle n'est présente que temporairement. On peut supposer que cette population très mobile trouvait les voies d'une stabilisation soit dans un retour au pays, soit, aussi, en s'établissant en terre neuchâteloise, en s'y mariant et en devenant, pour les uns, maître-artisan, horloger ou paysan.

Tableau 10 : Mentions et population selon la profession.

	Mentions		Populations		Personnes/ mention
Horlogers	97	31 %	286	39 %	2,94
Ouvriers horlogers	19	6 %	22	3 %	1,15
Artisans	58	19 %	176	24 %	3,03
Ouvriers artisans	17	6 %	22	3 %	1,29
Domestiques / servantes	65	21 %	65	9 %	1
Manceuvres	21	7 %	34	5 %	1,61
Paysans / vigneron	21	7 %	107	15 %	5,09
Marchands / régents	10	3 %	26	4 %	2,6
Total 1	308	100 %	738	100 %	2,37
Femmes	17		26		1,52
Solde*	27		74		2,74
Total 2	352		838		2,38

*: sans profession et profession non indiquée.

Relevons, enfin, que la mise en parallèle des tableaux 4 et 10 permet de mieux comprendre les chiffres du tableau 9 et le poids important pris par l'Erguël en termes de population : alors que 50 % (42 sur 84) des Prévôtois sont actifs dans des secteurs caractérisés par un séjour court et qui est le fait de célibataires (ouvriers, domesticité), ce chiffre n'est que de 29 % pour les Neuvevillois (15 sur 21) et de 24 % (40 sur 126) pour les migrants venus de l'Erguël ¹⁹. Ainsi donc, la part durable de la présence jurassienne en terre neuchâteloise peut être considérée comme étant essentiellement le fait de personnes/familles venues de l'actuel district de Courtelary, actives dans l'horlogerie, l'artisanat et, en plus petit nombre, le secteur primaire.

CONCLUSIONS

Les Jurassiens présents dans la Principauté de Neuchâtel se concentrent massivement dans les Montagnes horlogères (Le Locle et La Chaux-de-Fonds), et deux facteurs contribuent ainsi à modeler le visage de la présence des sujets du Prince-Evêque en terre neuchâteloise : la proximité géographique et la localisation de l'horlogerie dans la Principauté. L'analyse des professions fait ressortir que les Jurassiens s'orientent préférentiellement vers l'horlogerie, l'artisanat et la domesticité. L'étude des provenances, de la durée du séjour et de la composition des ménages met en évidence que la présence jurassienne est, quantitativement et qualitativement, le fait de migrants venus de l'Erguël surtout, de la Prévôté et de La Neuveville dans une plus faible mesure. Les deux mêmes critères (durée et composition des ménages) permettent aussi de faire le départ entre migrations durables et temporaires, entre familles ayant un statut social et professionnel stable d'une part, et ouvriers, domestiques et servantes célibataires d'autre part, dont la mobilité géographique (retour au pays) ou sociale (mariage, autonomisation du statut professionnel) est grande.

Pour terminer, mentionnons, sans exhaustivité aucune, quelques pistes qui pourraient faire l'objet d'une autre étude.

Ainsi, on pourrait s'interroger sur la chronologie et les voies d'une « déconfectionnalisation » des mouvements migratoires : à partir de quand, comment et pour quelles raisons, les barrières confessionnelles canalisant les mouvements migratoires à la fin du XVIII^e siècle se sont-elles affaiblies, abaissées ? Quand et comment, par exemple, les horlogers francs-montagnards sont-ils venus de façon durable à La Chaux-de-Fonds ? Une attention particulière, dans ce cadre, pourrait être portée à la naissance, dans la première moitié du XIX^e siècle, de paroisses catholiques dans les Montagnes neuchâteloises.

Par ailleurs, pour mesurer réellement la part durable de la présence jurassienne, il conviendrait de procéder à des analyses de trajectoires familiales sur le long terme (1750-1914), sur la base des registres de paroisse et d'état civil : comment des familles jurassiennes venues en pays neuchâtelois ont-elles ou n'ont-elles pas « fait souche » ? Y a-t-il, d'une génération à l'autre, mobilité professionnelle et/ou sociale ? Quels liens sont tissés avec le milieu d'arrivée ou, au contraire, conservés avec le milieu de départ, au travers, par exemple, des pratiques matrimoniales ou de constitution de patrimoines ?

Enfin, il faudrait mener l'étude à partir de sources « jurassiennes », par exemple les registres de quelques paroisses bien représentées dans les Montagnes neuchâteloises (Sonvilier, Renan, Pontenet, Tavannes, La Neuveville), pour tenter de cerner quels étaient les « horizons »²⁰ jurassiens aux XVIII^e et XIX^e siècles : où partent, temporairement ou définitivement, les Jurassiens ? Pour y exercer quelle activité ?

Mais ces deux derniers champs d'interrogations se heurteront au problème de la détermination des professions, des dates des migrations : notre source, au moins, nous a fourni une photographie de la présence jurassienne en terre neuchâteloise croisant les données d'origine, de profession, de durée de la présence et de composition des ménages.

Thierry Christ est assistant en histoire à l'Université de Neuchâtel.

NOTES

¹ Sur l'émigration bernoise en pays jurassien, voir : Bovée, Jean-Paul et Chèvre, Pierre, *Cent cinquante ans d'immigration bernoise dans le Jura*, s.l., Rassemblement jurassien, 1985 ; Flückiger, O., « Die Wanderungen der Berner Bauern », *Mitteilungen der Geo.-Ethno. Gesell. Zürich* 20, 1919-1920, pp. 65-81 ; Gerber, Abraham, « Die Deutschschweizer im Berner Jura », *Berner Zeitschr. f. Gesch. u. Heimatkunde* 31, 1969, pp. 75-98 ; Laubscher, Otto, *Die Entwicklung der Bevölkerung im Berner Jura insbesondere seit 1850*, Weinfelden, 1945 ; Fallet, Marius, « Die Berner Bauer in der früheren Herrschaft Erguël, St.-Immortal u. Tramlingen, und in der Herrschaft Illfingen », *Berner Zeitschr. f. Gesch. u. Heimatkunde*, 1944, pp. 35-89 ; Pfister, Christian, *Im Strom der Modernisierung : Bevölkerung, Wirtschaft und Umwelt im Kanton Bern : 1700-1914*, Berne et al., Haupt, 1995 (voir pp. 126-148). Sur les migrations intérieures en Suisse, voir aussi : Mesmer, Beatrix, « Les migrations des Bernois dans le canton de Vaud au cours de la première moitié du XIX^e siècle », *Union et division des Suisses*, Lausanne L'Aire, 1983, pp. 25-42. Sur le thème abordé dans le présent article, voir : Daveau, Susanne, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*. Trévoux, 1959, pp. 131-228 ; Fallet, Marius, *La Chaux-de-Fonds et les Jurassiens*, La Chaux-de-Fonds, 1932.

² Pfister, Chr., Op. cit. ; pour un exemple ponctuel : Lipschutz, Max-Henri, « Une émigration jurassienne en Lithuanie prussienne », *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1942, pp. 203-224.

³ Sur l'émigration militaire, on lira avec intérêt : Bregnard, Damien, *[Le régiment d'Épingue durant la campagne de Corse]*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1996.

⁴ Pour un exemple postérieur, voir : Ceulemans, Jacques, « L'immigration des habitants de Porrentruy à Montbéliard de 1890 à 1914 », *Le Pays de Montbéliard et l'Ancien Evêché de Bâle dans l'histoire, 1283-1983*, Montbéliard et Porrentruy, 1984, pp. 265-270.

⁵ Pour une vision d'ensemble de l'immigration dans le canton de Neuchâtel à la fin du XVIII^e siècle : Christ, Thierry, *La présence étrangère dans la Principauté de Neuchâtel vers 1790*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1990 (condensé sélectif in : *Musée neuchâtelois*, 1991, pp. 70-109 ; voir aussi : Cop, Raoul, « Du sang neuf pour les Montagnes neuchâteloises. Quelques aspects de l'immigration sous l'Ancien Régime », *Musée neuchâtelois*, 1989, pp. 128-137 ; Henry, Philippe, *Crime, justice et société dans la Principauté de Neuchâtel au XVIII^e siècle (1707-1806)*, Neuchâtel, 1984, en particulier pp. 92-134 et 751-754 ; Froidevaux, Yves, « Dénombrement des peuples, des pauvres et autres. » *Premier recensement de la Principauté de Neuchâtel, 1750*, mémoire de licence, Université de Neuchâtel, 1990.

⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel (ci-après : AEN), *Série Etrangers* 4/Ib et 4/IIa-e.

⁷ Nous n'avons pas retenu les mentions de Biennois pour cet article.

⁸ Sur ce sujet, voir par exemple : Surdez, Muriel, « Quand les frontières se font statistiques : La constitution d'un espace national considérée à travers le prisme des recensements », *Revue suisse d'histoire* 45, 1995, pp. 63-79.

⁹ AEN, *Série Recensements*, 23b. Ces recensements divisent la population selon la profession (nombre d'horlogers, d'artisans,...) et selon l'origine, en distinguant Neuchâtelois et non-Neuchâtelois, mais sans fournir d'indication plus précise sur l'origine des étrangers ; par ailleurs, pour les professions, les chiffres fournis par cette source le sont pour la population totale : on n'y distingue pas entre Neuchâtelois et non-Neuchâtelois.

¹⁰ Chiffre de la Série Recensements : pour 1790-1793, la population étrangère est en moyenne de 7366 personnes. Chiffre de la Série Etrangers, en combinant les données pour 1790 et 1793 (prendre à chaque fois le chiffre le plus haut, données pour Boudry multipliées par trois) : 6837.

¹¹ Tableau 2a : les pourcentages indiquent, à l'intérieur de chaque zone de la Principauté, quelle est la proportion de chaque nationalité dans les mentions étrangères (100 % = total des mentions d'étrangers pour la zone considérée) ; tableau 2b : les pourcentages indiquent comment chaque nationalité se répartit dans l'Etat (100 % = total des mentions pour la nationalité considérée).

¹² LU 9 ; SO 9 ; UW, TI, Appenzell : 2 ; FR, pourtant voisin, 8 seulement ; VS : aucune. Cantons protestants : BE : 1066 ; VD : 424 ; GE : 129 ; TG : 11 ; ZH : 35 ; Bâle : 31 ; AG : 12.

¹³ Voir Mesmer, art. cité, p. 28, qui fait la même réflexion au sujet des migrations des Bernois au-delà de la frontière des langues durant la première moitié du XIX^e siècle.

¹⁴ Dans « autres ouvriers artisans » : y. c. commis (1). « Femmes » : lessiveuse, lingère, blanchisseuse, faiseuse de dentelles, tricoteuse, couturière. « Autres artisans » : carrier, maréchal, maçon, couvreur, serrurier, canonier, armurier, faiseur de métiers à faire les bas, tanneur, indienur (5), meunier, laitier. « Marchands » : y. c. cabaretiers. Calculs des pourcentages dans le texte : sur 308.

¹⁵ Total des mentions d'horlogers : 553. Les chiffres pour Berne (79) et la France (132) sont certes élevés, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit des pays qui fournissent le plus de mentions, avec respectivement 31,9 % et 22,8 % du total : le fait que 14 % des horlogers soient Bernois et 24 % Français ne révèle donc aucune orientation préférentielle des actifs bernois et français vers l'horlogerie ; il en va tout autrement pour les Jurassiens et les Genevois, qui ne représentent que 10,5 % et 3,8 % du total des mentions d'étrangers.

¹⁶ Ils fournissent 34,5 % du total des artisans ; ce chiffre monte même à 45,5 % pour l'artisanat du vêtement (tailleurs, cordonniers).

¹⁷ Les Allemands sont la nationalité la plus uniformément répandue dans l'Etat.

¹⁸ Le cas du Montbéliard, protestant, est d'ailleurs très proche de celui de l'Evêché : même prédominance de l'horlogerie (38 %), de l'artisanat (21 %) et de la domesticité (29 %) dans les actifs. S'il ne fournit que 6,1 % du total des actifs, ce chiffre est de 14 % pour les servantes et domestiques.

¹⁹ Pour le Jura catholique, le chiffre est un peu plus problématique : les ouvriers, domestiques et servantes ne sont que 13, ce qui nous fait une proportion de migrants théoriquement stabilisés de 62 % (21 sur 34), soit un chiffre entre celui de la Prévôté et celui de La Neuveville. Le nombre de personnes par mention est pourtant nettement plus bas pour les Jurassiens catholiques (1,35) que pour les autres (1,93-2,75). La contradiction tient au fait que parmi les « manœuvres », franc-montagnards en particulier, figurent non pas des migrants installés et mariés, mais des saisonniers célibataires.

²⁰ Concept utilisé par A. Zurfluh pour décrire les mouvements migratoires pour le cas d'Uri aux XVII^e-XIX^e siècles. Zurfluh, Anselm, *Une population alpine dans la Confédération : Uri aux XVII^e-XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Economica, 1988, pp. 240-309.

ANNEXE

Tableau 1 : Population étrangère saisie.

Juridiction	1790 mentions	Population	1793 mentions	Population
La Côte			140	495
Cortailod			116	356
Boudry			113	
Gorgier	57	173	52	156
Vaumarcus	16	63		
Bevaix	52	181	71	
Thielle	163	610		
Lignièrès	15	48	36	77
Boudevilliers	26	86	33	128
Valangin		596		583*
Val-de-Travers	201	623	190	
Verrières	75	217	91	233
Locle	306	730	514	919
Travers	46	280	72	259
Rochefort	83	260	119	282
Brévine	117	216	121	227
Chaux-de-Fonds	363	989**	504	
Sagne	34	115	35	107
Brenets			48	151
Totaux	1554	5187	2255	3841

*: 1794, approximatif ; **: 1792.